R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Paris, le 14 juin 2015

Madame Emmanuelle Cosse
Ministre du Logement et de l'Habitat durable
La Grande Arche
92055 La Défense Cedex

Philippe KALTENBACH
-
Sénateur
des Hauts-de-Seine

Objet : Situation de l'Association « La Parenthèse »

Madame la Ministre,

J'attire votre attention sur la fermeture prochaine de l'association « La Parenthèse » dans les Hauts-de-Seine. Cette fermeture résulte de la suppression des financements accordés par le conseil départemental des Hauts-de-Seine à cette dernière.

Cette association pourtant apporte une grande aide aux familles en difficulté. En plus de son action en faveur de l'hébergement, cette structure offre également la particularité de proposer un soutien en matière d'aide à la parentalité. Les familles accueillies sont entourées par des travailleurs sociaux, ce qui permet in fine à ces dernières d'être réintégrées dans notre société.

Les risques d'une telle fermeture sont extrêmement graves.

En effet, près de 44 familles avec 135 enfants risquent de se retrouver sans domicile. Cela n'est pas acceptable.

Cette fermeture, en outre, se fait dans la précipitation la plus extrême puisqu'elle avait été annoncée à l'origine pour fin 2017.

Compte tenu de l'importance du travail réalisé par cette association depuis plus de 20 ans et de son rôle majeur dans les Hauts-de-Seine, sa fermeture, même pour des considérations budgétaires, ne saurait être justifiée.

Au sénat : 15 rue de Vaugirard – 75291 Paris Cedex 06
Courriel : p.kaltenbach@senat.fr téléphone : 01 42 34 27 84

La loi NOTRe du 7 août 2015 a recentré les compétences des conseils départementaux sur la solidarité. A mon sens, « La Parenthèse » en alliant hébergement et soutien à la parentalité mériterait tout à fait le maintien d'une subvention lui permettant d'assurer ses missions.

Toutefois, si tel n'était pas le cas, il serait consternant que plus de 125 places d'hébergement disparaissent dans notre département. Aussi, je vous sollicite afin que l'Etat étudie la possibilité de soutenir « La Parenthèse ».

En effet, si l'association ferme définitivement ses portes, l'Etat devra utiliser plus de nuits d'hôtel, dont le coût sera le même que celui d'un hébergement de « la Parenthèse » (40€/nuit environ). De fait, dans la mesure où il me parait plus raisonnable que ces familles soient encadrées par des personnels qualifiés, l'Etat ne pourrait-il pas allouer le crédit manquant à l'association, en utilisant une partie des crédits utilisés pour payer des nuits d'hôtel ?

Par ailleurs, plusieurs centaines de réfugiés, ayant demandé l'asile en France, sont hébergés dans les Hauts-de-Seine. N'est-il pas possible, par conséquent, d'allouer à l'Association « La Parenthèse » un crédit afin que celle-ci puisse mettre une partie de ses locaux à disposition de ces migrants ?

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma démarche, je reste à votre disposition et vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Philippe KALTENBACH

Au sénat : 15 rue de Vaugirard – 75291 Paris Cedex 06
Courriel : p.kaltenbach@senat.fr téléphone : 01 42 34 27 84